

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Près Les Gravouilles» sur le territoire de la commune de GIEVRES,

Par arrêté préfectoral du 2020, une enquête publique relative à la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Près Les Gravouilles » sur le territoire de la commune de GIEVRES, sera ouverte en mairie de GIEVRES du lundi 15 juin 2020 à 09h00 au jeudi 16 juillet 2020 à 17h30.

Le projet de centrale photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R122-8 du code de l'Environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure de demande de permis de construire.

Demande de permis de construire n° 041 097 19 D0009 déposée par la SASU URBA 225 dont le siège social est situé 75 Allée Wilhelm Roentgen, CS 40935, 34961 Montpellier. La SASU est représentée par Mme Stéphanie ANDRIEU.

COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : M. Patrick ANDRE est nommé commissaire-enquêteur.

CONSULTATION DU DOSSIER : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de Gièvres ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de GIEVRES :

lundi - mardi - mercredi - vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Gièvres afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de GIEVRES, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr.

Les observations adressées par mail à l'adresses électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de GIEVRES :

- le lundi 15 juin 2020 de 09h00 à 12h00 ;
- le vendredi 26 juin 2020 de 14h00 à 17h00 ;
- le jeudi 16 juillet 2020 de 14h30 à 17h30.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher et à la mairie de GIEVRES où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>